



Créteil, le 3 octobre 2022

Section du Val de Marne

Madame la Présidente,

C'est dans un contexte social de crise du pouvoir d'achat et de volonté de réformer les retraites que nous tenons ce CTL.

L'inflation galopante et la crise énergétique démontrent l'urgence de revaloriser significativement le salaire des fonctionnaires. Les miettes données cet été ne suffisent pas à cacher la paupérisation d'une grande partie des effectifs.

Pour FO, l'attractivité de la fonction publique passera nécessairement par une revalorisation du point d'indice et une refonte globale des grilles. C'est pour cette raison que FO a été la seule et unique organisation syndicale à voter « CONTRE » la nouvelle grille de la catégorie B.

FO revendique également une amélioration des droits et rémunérations des contractuels. Nous demandons la modification de l'article 1-3 du décret 86-83 qui ne fixe qu'une réévaluation de leur rémunération tous les trois ans. En effet, « Réévaluer » ne signifie pas augmenter et, pour FO, la possibilité de bloquer indéfiniment la rémunération des contractuels n'est pas acceptable.

Quant aux retraites, FO considère que faire travailler les salariés plus longtemps est inacceptable car le seul recul de l'âge légal de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions.

Concernant l'ordre du jour de cette réunion, FO DGFIP 94 déplore l'absence de la totalité du projet Nouveau Réseau de Proximité (NRP) pour 2023. Seules les restructurations du 1^{er} janvier 2023, connues depuis plusieurs mois et déjà lancées, sont soumises à ce CTL.

Nous ne les cautionnerons pas car FO DGFIP 94 reste déterminé à combattre le NRP, dévastateur autant pour le service public que pour les agents. C'est pourquoi, nous ne participerons pas à ce CTL.

Pour terminer, nous vous transmettons une pétition intersyndicale relative à la fermeture répétée et non compensée du restaurant administratif de Créteil.